

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES

VOYAGES SCOLAIRES 2019

Dénomination de l'établissement donneur d'ordre

LYCEE GALILEE

Avenue André Malraux – BP 114
77385 COMBS-LA-VILLE cedex

Classification des produits et prestations : séjours pédagogiques ou culturels

Pouvoir adjudicateur : Mme Christine VERGER, Proviseure

Personne responsable du suivi du présent marché :
M. Joseph DAUZAT, gestionnaire.

Objet du Marché

Le Lycée Galilée envisage d'organiser 1 voyage scolaire au printemps 2019 (voir descriptif en annexe).

Allotissement

Le marché comporte 1 lot unique :

Lot n° 1 – Voyage pédagogique en Auvergne de 4 jours en avril 2019 (dates précisées dans le programme détaillé du séjour).

Divers

Le présent appel d'offres concerne un marché à procédure adaptée (MAPA) passé en application du décret 2016-360 du 25 mars 2016 portant code des marchés publics pour une période correspondant à l'année scolaire 2018/2019.

Le contrat et toutes les documentations doivent être écrits en langue française.

La signature du contrat et l'émission du bon de commande ne pourront se faire qu'après validation de notre Conseil d'Administration et acceptation des autorités de contrôle.

Seules seront étudiées les propositions correspondant à l'appel d'offre. Des variantes peuvent cependant être proposées à la condition qu'une proposition répondant à l'offre de base soit faite.

Les voyageurs candidats devront obligatoirement être agréés Éducation Nationale et en apporter la preuve (agrément Tourisme & Jeunesse).

Les entreprises de transport devront être en conformité avec l'arrêté du 2 juillet 1982 modifié relatif aux réglementations sociales des transports ainsi qu'avec les règlements (CEE) n° 3820/85 et n° 3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985 relatif au temps de conduite et de repos.

Prix

Mode de calcul :

Un seul type de bénéficiaire est à considérer qu'il s'agisse des élèves ou des accompagnateurs adultes. Aucun supplément pour élèves majeurs ne sera accepté en application du principe d'égalité.

La présentation des offres, traitée en prix unitaires, ne fera apparaître qu'un seul et même tarif. Le coût total du voyage sera donc divisé par le nombre de participants (élèves et accompagnateurs) pour faire apparaître le prix unitaire.

Aucune gratuité de quelque sorte que ce soit n'est à proposer pour les accompagnateurs.

Les devis devront obligatoirement être datés, signés et présentés à l'aide du document « Décomposition du Prix Global et Forfaitaire » (DPGF) joint en annexe ou d'un document à votre convenance détaillant les mêmes informations.

Contenu des prix :

Les prix proposés sont fermes et définitifs. Les prix sont exprimés hors taxes, le montant de la TVA et des éventuelles autres taxes devront apparaître clairement dans la proposition de prix, y compris avec l'hypothèse d'un changement de TVA.

Les frais complémentaires éventuels devront figurer expressément sur l'offre.

Les visites gratuites ou payantes doivent être réservées par le prestataire. Les transports urbains, les visites payantes et leur règlement doivent être pris en charge dans le cadre de la prestation.

Le versement d'une somme forfaitaire par le voyageur pour la préparation du voyage au profit du chef de projet doit être écarté au bénéfice d'une diminution du coût du voyage répartie sur l'ensemble des participants.

Règlement

Le lycée peut verser aux organismes habilités par le décret du 15 juin 1994 des acomptes à hauteur de 70% du montant total de la prestation. Ces acomptes se feront en 2 versements de 35%. Le règlement du solde sera effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour. Les dates de versement sont précisées dans le descriptif fourni en annexe.

Transmission des offres

Les offres devront nous être transmises avant le 10 septembre 2018 à 16h00 dernier délai. Toute offre reçue après cette date ne sera pas étudiée.

Les offres doivent être déposées sous forme dématérialisée sur la plateforme de publication des MAPA aji-france.com ou envoyées par e-mail à l'adresse suivante (préciser le n° de l'offre PAJI, l'intitulé du marché et demander un accusé de réception) :

int.0772127u@ac-creteil.fr

Candidats non retenus

La parution sur le site de l'avis d'attribution tiendra lieu de réponse aux candidats non retenus.

Critères d'attribution

L'offre la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix : 50%
- Qualité des services associés : 50%

Afin de pouvoir juger au mieux des offres, il vous est demandé de bien vouloir envoyer une documentation complète de vos services.

Nous vous demandons par ailleurs de joindre à votre offre vos références en matière d'organisation de voyages scolaires (liste des voyages précédemment organisés avec le nom complet des établissements scolaires concernés ainsi que leur situation géographique ou code postal).